

**C'est la période  
des impôts**



## Déclarations d'impôt

### A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

#### AIGLE

Lundi 12 février 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Lundi 16 avril 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Lundi 7 mai 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

**Hôtel de Ville, Salle F. Rouge**

**Sur rendez-vous, téléphoner au 079 457 70 38 (le matin uniquement)**

#### BEX

Lundi 19 février 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Lundi 5 et 19 mars 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

**CSR, Av. de la Gare 14**

**Sur rendez-vous, téléphoner au 079 457 70 38 (le matin uniquement)**

#### VILLENEUVE

Lundi 12 et 26 mars 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Lundi 14 mai 2018	08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

**Maison de Paroisse, Grand'Rue 22**

**Sur rendez-vous, téléphoner au 021 967 07 67**

*Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.*

## Documents à apporter :

### IMPORTANT :

- les acomptes payés en 2017 et le BVR<sup>+</sup>, les acomptes reçus pour 2018
- la déclaration d'impôt établie en 2017, et la taxation 2016
- la clé USB

### Pour tous les contribuables :

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2017 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2017,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2017,
- les cotisations AVS payées en 2016 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, EMS, lunettes, etc...et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2017 ainsi que le solde au 31 décembre 2017 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge (attestation d'indigence et preuves de paiements).

### Pour les rentiers AVS/AI :

- l'attestation d'AVS ou AI 2017 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2<sup>ème</sup> pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident,
- l'attestation de rente 3<sup>ème</sup> pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2017 (pour les nouvelles rentes),
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).

### Pour les autres contribuables :

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2017, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2017,
- attestation du CSR concernant le RI perçu en 2017,
- attestation concernant les PC familles ou la Rente-Pont perçues en 2017,
- attestation 3<sup>ème</sup> pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- les justificatifs des frais de garde d'enfant.

### Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2017, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

### Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées). Année de construction.